

La gestion des risques dans le secteur public

Le secteur public

Alors que les entreprises s'organisent depuis de nombreuses années pour prendre en compte les risques tant en phase de prévention que de gestion, le secteur public dans son ensemble (administrations, établissements publics administratifs, collectivités territoriales), doit anticiper pour mieux agir, s'assurer d'une identification quasi exhaustive des risques susceptibles d'impacter ses finances, son image et naturellement sa crédibilité.

De plus, à côté des risques exogènes (pandémies, risques climatiques, terrorisme...), les organisations publiques elles-mêmes peuvent, tout comme les entreprises, être porteuses de risques intrinsèques : risques économiques, sociaux, financiers, juridiques pouvant engendrer des dommages plus ou moins graves et mettre en cause la bonne gestion de l'Etat et de son appareil administratif.

« Gouverner, c'est prévoir », agir de façon anticipée, quelles que soient les typologies de risques, cela signifie **mettre en place des instruments de gestion efficace**.

Dans cette optique, l'AMRAE met en place à compter de 2010 une commission Organisation du Processus de Gestion des Risques dans le Secteur Public, au sein de laquelle les contributeurs du secteur public pourront **échanger leurs expériences**, bonnes pratiques et **méthodes d'analyses et de gestion de risques**, et répondre à différentes interrogations telles que :

- ✓ Quel système de gestion de risques pourrait véritablement se révéler efficace dans le domaine du secteur public ? Comment identifier les risques, les évaluer et les hiérarchiser entre eux pour gérer au mieux les priorités ?
- ✓ En quoi le Document unique peut-il servir de base à l'identification d'autres typologies de risques ?
- ✓ La hiérarchisation des risques permettrait-elle d'optimiser le traitement et de participer ainsi à la réduction de la dépense publique ?
- ✓ Y a-t-il une place dans le secteur public pour un Responsable de la Gestion des Risques au sein de ces entités ?

Les citoyens ne sont certes pas des investisseurs mais ils attendent, en contrepartie de leur participation aux finances publiques, des prestations sécurisées de la part de l'Etat, une qualité de service continue et deviennent de plus en plus exigeants en termes de performance et de transparence.

Le secteur public, qui a progressivement introduit le principe de précaution dans la décision publique, a donc un réel intérêt à promouvoir la culture du risque au sein de son organisation.